

ORDRE DU JOUR DU 7 SEPTEMBRE 2010

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois d'août 2010
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
 - MAMROT – projet Assainissement / confirmation échéancier de réalisation
 - AQUA DATA – offre de services pour vérification des bornes d'incendie
 - Fondation Centre d'accueil de St-Narcisse – demande de commandite
 - FQM – au sujet des programmes de formation pour l'automne 2010
 - Bulletin des Chenaux – 30^e anniversaire du Centre d'action bénévole de la Moraine
 - ASSSM – invitation info-rencontre Radon 101 pour municipalités
6. Rapport des travaux de voirie
7. Dépôt des écritures de journal général d'août 2010
8. Résolution pour le pompage et nettoyage des puisards et trous d'homme des réseaux d'égout sanitaire et pluvial
9. Résolution pour autoriser la vérification et le nettoyage de la fournaise
10. Résolution pour faire vérifier les piles reliées au système d'alarme par un spécialiste
11. Résolution demandant la subvention *Aide à l'amélioration du réseau routier municipal* / dossier 00016455-1-37225(04)–2010-06-14-43
12. Rapport d'inspection des bornes incendie
13. Adoption du règlement 2010-384
14. Résolution d'adoption du *Règlement 2010-384 décrétant une dépense de 902 838\$ et un emprunt de 902 838\$ pour l'exécution de travaux pour l'alimentation et le traitement de l'eau potable*
15. Questions diverses
16. Période de questions
17. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 7 septembre 2010, à 19 h 30, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Messieurs Jacques Lefebvre, conseiller
 Robert Normandin, conseiller
 Daniel André Thibeault, conseiller

Était absente : Madame Francine Therrien, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 15, comme suit :

- Résolution autorisant le paiement de factures
- Résolution pour ClicSÉQR

3. Résolution 2010-09-163

Approbation des procès-verbaux du mois d'août 2010

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois d'août 2010, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Résolution 2010-09-164

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve la liste des comptes fournisseurs, des salaires ainsi que des paiements directs effectués en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorise le paiement comme suit :

Comptes

210203	Bell Mobilité	55.94 \$
210204	Receveur Général Canda	1 079.88
210205	SSQ inc	1 330.24
210206	A.D.M.Q. zone Mauricie	95.00
210207	Banque nationale du Canada	131.36

210208	Bell	287.01
210209	Hydro-Québec	280.20
210210	La Perle Rare inc.	561.54
210211	Petite Caisse	205.95
210212	Biolab	389.59
210213	MRC des Chenaux	1 946.46
210214	Pagé Construction div. Sintra	38 121.28
210215	R. Beaudoin Électrique	1 931.70
210216	Receveur Général Canda	773.12
210217	Bell mobilité	62.34
210218	Alarmes multiservices	222.82
210219	9085-4266 Qc (Atelier D. Lefebvre)	132.88
210220	Les Consultants V.F.P.	33 109.12
210221	Coopplus	459.74
210222	La Croix Bleue	401.39
210223	Jean Carignan & Fils.	4 999.23
210224	Pitney Bowes	50.62
210225	Service Cité Propre inc.	1 309.00
210226	SignoPlus	85.39
210227	Somavrac inc.	2 681.91
210228	SSQ inc	747.90
210229	Transport R. Brouillette	2 590.49
210230	Xerox Canada Ltée	145.42

Salaires

501878	Rita Massicotte (vacances 2008 à 2010)	505.04 \$
501879	Manon Shallow	535.63
501880	Luc Normandin	437.71
501881	Alexandre Veillette	***
501882	Rita Massicotte (vacances 2008 à 2010)	625.63
501883	Manon Shallow	535.64
501884	Luc Normandin	437.71
501885	Alexandre Veillette	***
501886	Manon Shallow	535.64
501887	Luc Normandin	437.71
501888	Jean-Claude Milot	495.41
501889	Jacques Lefebvre	165.83
501890	Nicole Grenon	165.83
501891	Francine Therrien	165.83
501892	Françoise Asselin	165.83
501893	Robert Normandin	165.83
501894	Daniel André Thibeault	165.83
501895	Luc Normandin	437.71
501896	Colette Normandin	***
501897	Manon Shallow	535.63

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Lecture de la correspondance

- a. MAMROT – projet Assainissement / confirmation échéancier de réalisation

Monsieur Jean-Pierre Beaumont, directeur général des infrastructures du MAMROT, nous confirme que notre demande de reporter l'échéancier de réalisation du projet d'assainissement des eaux usées a été acceptée. En

conséquence, la date limite pour la réalisation des travaux est fixée au 30 mars 2012.

b. Résolution 2010-09-165

Résolution pour mandater Aqua-Data à effectuer la vérification des bornes incendies

CONSIDÉRANT QU'Aqua-Data a procédé à la vérification des bornes incendie au cours du mois d'août 2010;

CONSIDÉRANT QU'Aqua-Data fait une proposition à la municipalité pour conclure une entente sur les coûts des vérifications pour une terme de cinq (5) ans au coût de 20 \$ la borne , trois (3) ans au coût de 23 \$ la borne ou d'une année au coût de 25 \$ la borne;

CONSIDÉRANT QUE les bornes doivent être vérifiées tous les ans;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes choisit le terme de cinq ans, au prix de 20\$ la borne d'incendie.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

c. Fondation Centre d'accueil de St-Narcisse – demande de commandite

Monsieur Michel Bordeleau, au nom de la Fondation, sollicite une commandite pour le Méchoui annuel, qui se tiendra le 2 octobre prochain et invite les membres du conseil à y participer.

d. FQM – au sujet des programmes de formation pour l'automne 2010

La directrice générale de la Fédération Québécoise des municipalités, Ann Bourget, nous transmet toute l'information en regard des formations à venir pour les élus municipaux. Si des membres du conseil municipal, souhaitent participer à une ou des formations, veuillez aviser la directrice générale pour qu'elle procède à l'inscription obligatoire.

e. Bulletin des Chenaux – 30^e anniversaire du Centre d'action bénévole de la Moraine

Dans son édition du 22 septembre prochain, le Bulletin des Chenaux tient à souligner le 30^e anniversaire de cet organisme, il y aura donc un cahier spécial, il nous est offert plusieurs formats de publicité de 75\$ à 516\$; si l'on souhaite faire partie de ce cahier spécial.

Résolution 2010-09-166

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite participer au cahier spécial soulignant le 30^{ème} anniversaire du CAB de la Moraine;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal autorise l'achat d'une publicité format 2 ½ x 3 ½ double carte d'affaires, noir et blanc, au coût de 75\$ plus les taxes applicables.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

f. ASSSM – invitation info-rencontre Radon 101 pour municipalités

L'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, tiendra une série de rencontres à l'intention du milieu municipal, au sujet de ce gaz radioactif incolore, inodore et sans goût qui provient de la désintégration naturelle de l'uranium présent dans les sols, les roches et l'eau souterraine.

6. **Rapport des travaux de voirie**

La directrice générale dépose le rapport des travaux de voirie à ce jour. Les dépenses et engagements sont de 80 018.86\$. Il reste des travaux obligatoires à réaliser pour un montant de 20 784.00\$. De plus, elle remet au conseil municipal, un bilan des travaux réalisés par route; pour le surfacage du pavage 2010.

7. **Dépôt des écritures de journal général d'août 2010**

La directrice générale dépose aux élus les écritures du journal général du mois d'août 2010, tel que demandé par le vérificateur.

8. Résolution 2010-09-167

Résolution pour le pompage et nettoyage des puisards et trous d'homme des réseaux d'égout sanitaire et pluvial

CONSIDÉRANT QUE chaque année, il est nécessaire de nettoyer les puisards et les trous d'homme des réseaux d'égout sanitaire et pluviaux;

CONSIDÉRANT QUE deux fournisseurs régionaux, dont Pompage Mauricie et Nettoyage Sanimont font ce type de travail;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate l'inspecteur municipal à faire nettoyer les puisards et trous d'hommes des réseaux pluviaux et sanitaire par la firme qui aura le meilleur prix.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. Résolution 2010-09-168

Résolution pour autoriser la vérification et le nettoyage de la fournaise

CONSIDÉRANT QU'à chaque automne, la municipalité fait vérifier et nettoyer la fournaise à titre préventif;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la directrice générale à faire vérifier et nettoyer la fournaise par François Boisvert et associés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. Résolution 2010-09-169

Résolution pour faire vérifier les piles reliées au système d'alarme par un spécialiste

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, il est opportun de faire vérifier les piles reliées au système d'alarme par un spécialiste;

CONSIDÉRANT QU'Alarmes multiservices a installé le système;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate Alarmes multiservices à procéder à la vérification des piles du système d'alarme de l'édifice municipal.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. Résolution 2010-09-170

Résolution demandant la subvention *Aide à l'amélioration du réseau routier municipal* / dossier 00016455-1-37225(04)–2010-06-14-43

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a réalisé les travaux admissibles à cette subvention;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux consistaient à améliorer la qualité de roulement dans le rang Saint-Alexis et pour une partie de la route Thibeault-Normandin.;

CONSIDÉRANT QUE Pagé Construction div. Sintra. a réalisé les travaux de surfacage dans ces routes;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 14 010 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Rapport d'inspection des bornes incendie

Monsieur Éric Joseph a déposé le rapport d'inspection des bornes incendie. Ce rapport vous a été remis. Les pressions dynamiques et statiques sont très bonnes. La seule anomalie constatée sur 3 bornes d'incendie consiste à l'emplacement du petit panneau indicateur.

13. Adoption du règlement 2010-384

Le règlement n'a pas été lu, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, puisque les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ayant reçus une copie préalablement à la séance.

Le conseil municipal adopte le *Règlement 2010-384 décrétant une dépense de 902 838\$ et un emprunt de 902 838\$ pour l'exécution de travaux pour l'alimentation et le traitement de l'eau potable*

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 23 août 2010;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes désire effectuer des travaux pour la mise en opération de deux nouveaux puits d'alimentation en eau potable, portant les numéros STL-02-09 et STL-04-09 afin d'assurer à ses citoyens une eau de qualité et en quantité suffisante pour répondre au développement de son territoire;

ATTENDU QUE le projet vise l'alimentation et le traitement de l'eau potable dont, l'acquisition de terrain seulement si requis, la mise en œuvre des puits de production, la construction du bâtiment de service et le procédé de traitement de l'eau;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire confirmera à la municipalité au cours de l'automne 2010 une aide financière provenant du programme P.I.Q.M., projet 555564, laquelle subvention servira à la réduction de l'emprunt décrété;

ATTENDU QUE dans une lettre datée du 11 juin 2010, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire confirme une aide financière de 438 522 \$ dans le cadre de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et que par la résolution 2010-08-153 le conseil municipal a affectée la somme de 220 218\$ au projet d'Alimentation et le traitement de l'eau potable, laquelle subvention servira à la réduction de l'emprunt décrété;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'alimentation et de traitement de l'eau potable, tel qu'il appert du bordereau d'estimation détaillé des coûts, préparé par monsieur André Lahaye, ingénieur, de la firme Dessau, sous le numéro P029583, en date du 3 août 2010, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 902 838 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 902 838 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4

Le conseil est autorisé à acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation les immeubles, terrains, servitudes ou autres droits de toute sorte qui seraient nécessaires à l'exécution des travaux décrétés par le présent règlement.

ARTICLE 5

Taxation sur la valeur (secteur)

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles dans une proportion de **75%** de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe «B» jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

ARTICLE 6

Taxation selon la valeur (ensemble)

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles dans une proportion de **25%** de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Les annexes A et B sont joints.

14. Résolution 2010-09-171

Résolution d'adoption du Règlement 2010-384 décrétant une dépense de 902 838\$ et un emprunt de 902 838\$ pour l'exécution de travaux pour l'alimentation et le traitement de l'eau potable

Sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, il est résolu d'adopter le règlement 2010-384 intitulé « *Règlement 2010-384 décrétant une dépense de 902 838\$ et un emprunt de 902 838\$ pour l'exécution de travaux pour l'alimentation et le traitement de l'eau potable* »

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

15. Questions diverses

a. Résolution 2010-09-172

Résolution autorisant le paiement des factures

CONSIDÉRANT QU'entre la transmission de la liste des factures à payer aux élus et la tenue du conseil, des factures sont entrées;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le paiement des factures suivantes :

Lignes Plus M.L..	2 973.85 \$
Pitney Bowes	153.37
Postes Canada	32.14
Bell (295-3782, 295-3608, 295-5130)	303.77
Inter-Marché	197.94
Hydro-Québec	280.61

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. Résolution 2010-09-173

Résolution pour ClicSÉQR

CONSIDÉRANT QUE suite au départ à la retraite de madame Rita Massicotte nous devons révoquer sa procuration en tant que responsable des services électroniques pour ClicSÉQR;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer madame Manon Shallow, nouvelle Directrice générale et secrétaire-trésorière en remplacement de madame Rita Massicotte auprès de ClicSÉQR;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal nomme madame Manon Shallow, Directrice générale et secrétaire-trésorière, en tant que représentant autorisé et l'autorise à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, les documents *Nomination d'un responsable des services électroniques* et *Révocation de la*

procuration d'un responsable des services électroniques ainsi que tout document requis pour ClicSÉQUR.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

16. Période questions.

Monsieur Éric L'Abbée, résidant au 41 route du Domaine, présente et remet au conseil municipal une pétition pour l'accès à l'eau potable dans le secteur du domaine Alcide et aux environs. Il mentionne que l'eau des puits de surface du secteur n'est pas potable et est, entre autres, contaminée par la bactérie de l'ocre ferreuse. Il a téléphoné au MAMROT, afin de savoir si un tel projet pouvait recevoir une aide financière et monsieur René Caissy lui a répondu probablement; selon les informations fournis. Il mentionne que pour les résidents en bordure des rues privées, ils se connecteraient sur la route du Domaine. Monsieur le maire répond que nous allons étudier le dossier et demander à la firme Dessau quel serait les coûts de l'étude nécessaire; qui devront être assumés par les demandeurs.

17. Résolution 2010-09-174

Clôture de la séance

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil lève la séance à 19 h 55.

/_____/

Jean-Claude Milot, Maire

/_____/

Manon Shallow, Dir. gén. & sec.-trésorière